

POSS

PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS POUR LES SCOLAIRES

PISCINE DE LOIRE SUR RHONE

316 Montée des pérouzes
69700 LOIRE SUR RHONE
TELEPHONE : 04-72-24-06-23
FAX : 04-78-73-56-67

PROPRIETAIRE : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
Siège social : 471 rue Edmond CINQUIN
69700 LOIRE RHONE

EXPLOITANT : SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE
Représenté par son Président

DIRECTRICE : RACHEL DELPHINO
06-76-53-87-49

Le président

GUY MARTINET

SOMMAIRE

TEXTE REGLEMENTAIRE

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

ANNEXE 1 : SURVEILLANCE SCOLAIRE

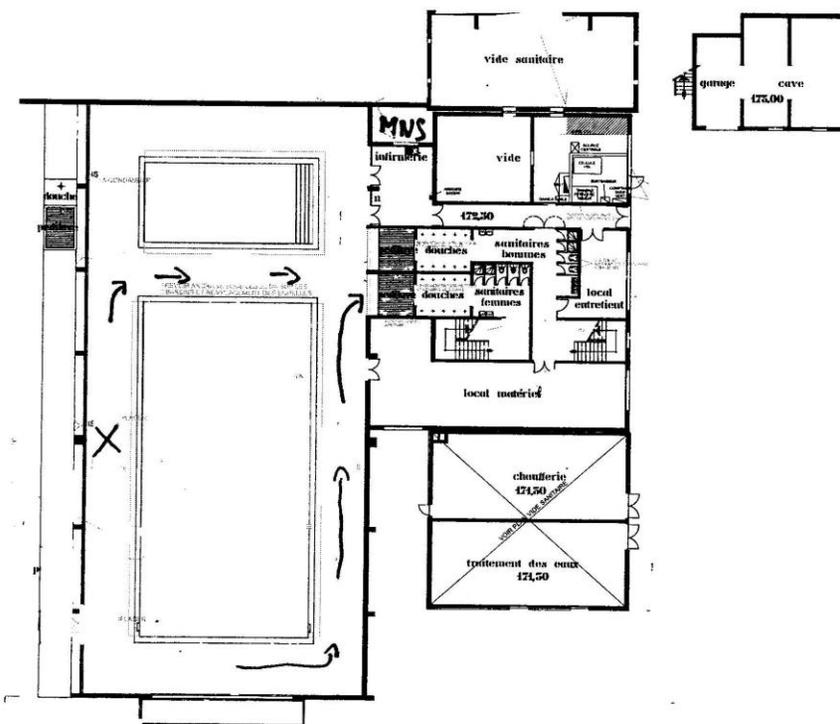
FICHE RETOUR

Classes maternelles	Classes élémentaires	Second degré
Surveillance : 1 MNS pour 312.5 m ² Poste fixe sur chaise haute	Surveillance : 1 MNS pour 312.5 m ² Poste fixe sur chaise haute	Surveillance : 1 MNS pour 312.5 m ² , 1 poste fixe sur chaise haute ou poste tournant
Nombre d'élèves : 1 pour 4m ² 78 élèves maximum		Nombre d'élèves : 1 pour 5m ² 62 élèves maximum
Encadrement : 1 enseignant + 2 adulte agréés professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles	Encadrement : 1 enseignant et 1 adulte agréé, professionnel qualifié ou intervenant bénévole	L'enseignement incombe au professeur qui organisera sa séance et composera son groupe en fonction des tests de la circulaire n°2004-139 du 13/07/2004. Il prendra les dispositions nécessaires par rapport à l'autonomie des élèves.
<p>Les ATSEM peuvent utilement participer à l'encadrement de la vie collective des séances (transport, vestiaire, toilette et douche)</p> <p>Le rôle des AVS se limite à l'accompagnement du ou des élèves handicapés y compris dans l'eau si besoin.</p>		
<p>Cas particuliers : 1/ groupe avec élèves de maternelles et élémentaires : Les normes d'encadrements maternelles s'appliquent. 2/ un encadrant supplémentaire pour un groupe issus de plusieurs classes avec effectif supérieur à 30 élèves.</p>		

ORGANISATION INTERNE EN CAS D'ACCIDENT

Maternelles et élémentaires : 3 MNS	SECONDAIRES : 1 MNS
Un MNS prévient ses collègues et fait évacuer le bassin.	Le MNS prévient le professeur qui fait évacuer le bassin.
L'instituteur évacue la classe dans le vestiaire	Le professeur évacue la classe vers le vestiaire et va chercher le téléphone.
Le MNS le plus proche porte assistance et fait le bilan, il sera assisté d'un 2ème MNS qui aura apporté le matériel nécessaire au traitement de la victime.	Le MNS porte assistance et fait le bilan, il sera assisté du professeur qui aura apporté le téléphone, le matériel nécessaire au traitement de la victime.
Le MNS porteur du téléphone préviendra les secours en fonction du bilan et aidera à l'assistance de la victime.	Le MNS en fonction du bilan fera prévenir les secours par le professeur.
Le personnel de service se met à disposition des MNS	Le personnel de service se met à disposition du MNS

PLAN GENERAL DE L'ETABLISSEMENT

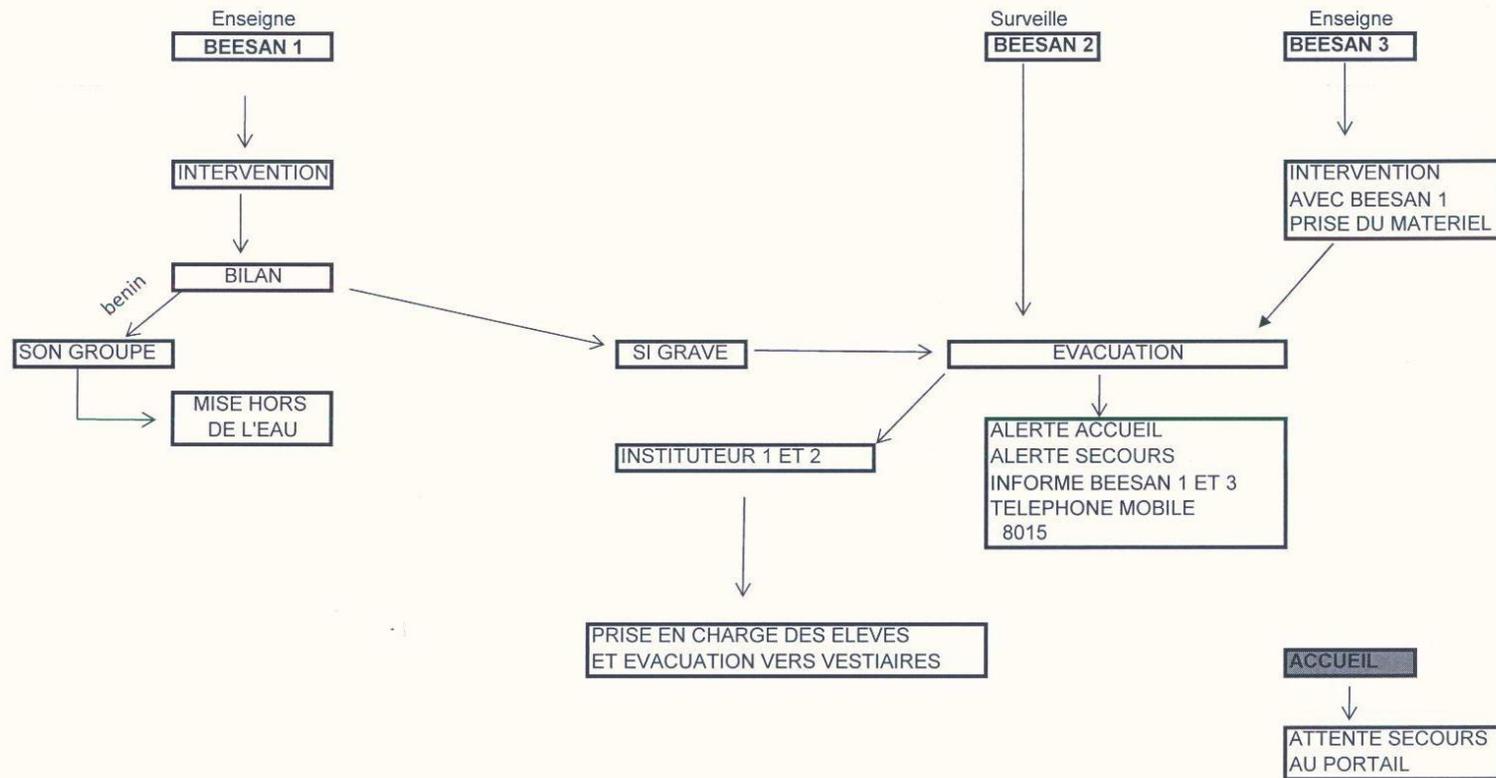


X MNS SURVEILLANCE

→ EVACUATION DES ELEVES
VERS VESTIAIRES

SURVEILLANCE SCOLAIRES

3 beesan+ instituteur (s)



**RETOUR OBLIGATOIRE
COMPLETE ET SIGNE**

POSS

**PLAN D'ORGANISATION DE LA
SURVEILLANCE ET DES SECOURS
POUR LES SCOLAIRES**

JE SOUSSIGNE (E) _____,

PROFESSEUR DES ECOLES EN CLASSE DE _____,

DE L'ECOLE DE _____,

DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU POSS

LE _____.

SIGNATURE